



ACTUALISATION DES THÉSAAURUS HARMONISÉS ET SUPPORTS DÉRIVÉS

Livraison de la version 2026 aux éditeurs de logiciels en décembre

Les Thésaurus Harmonisés et leurs supports dérivés ont fait l'objet d'une actualisation, dont la Version 2026 sera transmise aux éditeurs de logiciels au mois de décembre. Cette mise à jour résulte d'un travail continu mené par les Groupes Thésaurus de Présanse tout au long de l'année, avec pour objectif de proposer des nomenclatures cohérentes, opérationnelles et adaptées aux besoins du terrain.

Pour construire cette nouvelle version, les Groupes Thésaurus ont pris en compte les demandes des utilisateurs des Services et celles des éditeurs, les évolutions législatives, réglementaires et scientifiques, ainsi que les exigences du référentiel AFNOR SPEC 2217.

Lorsque cela s'avérait nécessaire, de nouveaux libellés ou des Thésaurus complémentaires ont été créés pour couvrir l'ensemble des champs du Dossier Médical en Santé au Travail (DMST) ou répondre aux exigences réglementaires et aux indicateurs attendus dans le cadre de la certification.

Au total, près de soixante Thésaurus Harmonisés seront mis à disposition des éditeurs, accompagnés de leurs supports dérivés. Ces derniers couvrent près de 1 500 métiers au travers de matrices emploi-expositions (MEEP), de matrices des tâches potentielles (METAP) et d'ordonnances de prévention par métier.

Parmi les principales évolutions de cette version 2026 figure une refonte d'ampleur des Thésaurus Harmonisés consacrés au maintien en emploi et aux actions sociales. Celle-ci inclut la création de trois nouveaux Thésaurus — « *Initiative de l'orientation* », « *Statut du dispositif* » et « *Statut du parcours* » — venant compléter ou préciser les nomenclatures existantes. Le Thésaurus « *Origine de l'orientation* » a été renommé « *Motif de la demande d'orientation* » et enrichi de nouveaux libellés. Le Thésaurus « *Dispositif/Solution* » a également été revu dans son contenu, tandis que le Thésaurus « *Situation à l'issue du parcours* » a été entièrement restructuré en deux niveaux d'arborescence.

La version 2026 prend également en compte le Décret n° 2025-355 du 18 avril 2025, relatif au suivi



individuel de l'état de santé des travailleurs ainsi qu'à l'autorisation de conduite et aux habilitations à effectuer certaines opérations prévues aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du code du travail. À ce titre, les Thésaurus du type de visite, d'auto-déclaration par l'employeur pour les situations prévues réglementairement, ainsi que celui dédié aux habilitations électriques et aux autorisations de conduite, ont été mis à jour tant dans leurs libellés que dans leurs qualificatifs.

Parallèlement, de nouveaux Thésaurus ont été créés afin de renseigner le type d'offre, la taille et l'état des matériaux, ou encore les types d'équipements de protection individuelle (EPI).

Aujourd'hui, les Thésaurus Harmonisés permettent de renseigner la quasi-totalité des libellés du DMST, ainsi que l'ensemble des actions menées en milieu de travail et celles liées à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien en emploi. Leur utilisation sur le territoire garantit notamment la production d'indicateurs fiables et comparables, attestant du bon fonctionnement des Services et de l'effectivité du service rendu aux entreprises.

Pour assurer une saisie de qualité, harmonisée d'un SPSTI à l'autre, il est indispensable que chaque Service dispose de la version la plus récente des Thésaurus Harmonisés et de l'ensemble de leurs composantes. En effet, les équipes doivent également pouvoir accéder aux différentes aides à la saisie (listes courtes, MEEP, METAP, métadonnées...) afin de faciliter la recherche et l'utilisation de ces nomenclatures, et de renseigner de façon utile et nécessaire le DMST, dont la partie consacrée aux actions en milieu de travail.

Dans cette dynamique, les SPSTI sont invités à se rapprocher sans délai de leur éditeur afin d'anticiper l'intégration de la version 2026 des Thésaurus Harmonisés dans leur solution logicielle. ■